

Inauguration de l'Espace Mis et Thiennot à La Châtre l'Anglin le 21 septembre 2013

Monsieur le Maire, nous sommes heureux d'assister à l'inauguration de l'Espace Mis et Thiennot à La Châtre l'Anglin. Ceci est le onzième lieu public qui porte le nom des deux victimes d'un acharnement judiciaire.

L'espace qui portera leur nom est destiné au temps libre et à la détente.

Je pense que Raymond, Gabriel et leurs six compagnons d'infortune aimaient bien jouer aux boules, être en compagnie de copains, avoir un peu de bon temps, oublier les tracasseries. Les tracasseries de la vie de tous les jours, oui, on peut les oublier un moment. Les blessures de la torture, non, on ne peut pas les oublier. Elles étaient présentes dans leur esprit et leur corps tous les jours de leur vie. La solitude effrayante dans laquelle ces jeunes gens avaient été maintenus pendant les huit jours de garde-à-vue, cette solitude ne les a jamais quittés.

Le souvenir des tortures subies ne s'oublie pas et ne s'efface pas. La Justice ne peut pas les effacer. Mais ce que la Justice aurait pu effacer, c'est l'humiliation d'être considérés comme meurtriers. Elle n'a pas daigné le faire du temps de leur vivant. C'est un terrible échec de la jurisprudence et nous sommes révoltés devant le fait que Raymond et Gabriel n'ont pas pu retrouver leur honneur.

Monsieur le Maire, en donnant le nom de Mis et Thiennot à cet espace, vous contribuez à leur rendre cet honneur. Nous vous en remercions très chaleureusement, vous ainsi que votre conseil municipal.

Vous avez le courage de montrer votre désaccord avec les décisions que les juges ont rendues dans cette affaire. Vous montrez que la population du Berry n'est pas dupe et n'accepte pas la soi-disant « vérité judiciaire » derrière laquelle les juges se cachent. La vérité tout court est autre : Raymond Mis, Gabriel Thiennot, ainsi que leurs camarades d'infortune Emile Thibault, Gervais Thibault, Stanislas Mis, André Chichery, Bernard Chauvet et Jean Blanchet sont innocents.

Leur vie a basculé un jour d'hiver 1946. Ils ont été broyés pendant huit interminables jours et nuits de garde-à-vue. Ils ont avoué sous la torture des enquêteurs qui étaient coutumiers de méthodes d'interrogatoires violentes, héritées de l'occupation. Toute leur vie, ces souvenirs douloureux et inacceptables les ont poursuivis et tourmentés. Toute leur vie, ils se sont sentis humiliés de ne pas être des citoyens comme les autres. Toute leur vie, ils ont clamé leur innocence et se sont battus pour que la justice la reconnaisse.

Nous n'acceptons pas les jugements qui se basent sur des aveux obtenus sous la torture. Nous n'acceptons pas que la Justice refuse d'admettre qu'elle s'est trompée. Nous continuons le combat de Mis et Thiennot. Maître Mignard, notre avocat, a déposé une sixième requête en révision. Il met les juges devant leurs responsabilités : depuis le rapport de 1954, il est reconnu que les aveux ont été obtenus sous la torture. Les juges se doivent donc d'effacer ces aveux du dossier.

Il est important que justice soit rendue à Raymond, Gabriel et à leurs compagnons. Important pour leur honneur et important pour nous tous. Nous pouvons tous avoir la malchance d'être au mauvais endroit au mauvais moment. Nous comptons tous sur une Justice qui sait reconnaître ses erreurs. Parce que nous sommes tous des enfants de Mis et Thiennot.

Helga Pottier
Comité de Soutien pour la Révision du Procès Mis et Thiennot